

# FABRIQUE D'EGLISE

79025

Fabrique Saint-Amand  
à Mons

Numéro de Fabrique : 85003

Numéro d'entreprise : 0850293189

## COMPTÉ POUR L'EXERCICE 2019

Transmettre simultanément  
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)  
et à chaque Administration Communale concernée.  
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes  
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé  
et à l'Administration Communale de Mons, le .....

**Le Secrétaire,  
Delville Gaetane**

**Le Président,  
Pourbaix Etienne**

Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le .....

Reçu à l'Administration Communale de Mons, le .....

**Le Directeur Général,**

**Le Bourgmestre,**

**FORMULAIRE SIGNALÉTIQUE**  
à annexer à l'envoi de votre dossier à la tutelle

**ADRESSE OFFICIELLE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT  
CHARGÉ DE LA GESTION DU TEMPOREL DES CULTES RECONNUS**

Numéro BCE : 0850293189

Nom de l'établissement : Fabrique d'église Fabrique Saint-Amand

Rue et n° : Chemin de Bethléem, 16

Code postal et localité : 7000 Mons

Téléphone / GSM : 0478260926

Adresse mail : e.pourbaix@skynet.be

**COORDONNÉES DES MEMBRES**

**Président**

Nom et prénom : Président Pourbaix Etienne

Rue et n° : chemin de Bethléem, 16

Code postal et localité : 7000 Mons

Téléphone / GSM : 0478260926

Adresse mail : e.pourbaix@skynet.be

**Secrétaire**

Nom et prénom : Secrétaire Delvaille Gaetane

Rue et n° : d'Hamignies, 2A

Code postal et localité : 7032 Spiennes

Téléphone / GSM : 0496839285

Adresse mail : m.duquesne9@gmail.com

**Trésorier**

Nom et prénom : Trésorier Pourbaix Etienne

Rue et n° : chemin de Bethléem, 16

Code postal et localité : 7000 Mons

Téléphone / GSM : 0478260926

Adresse mail : e.pourbaix@skynet.be

**Les autres membres (Nom et prénom)**

Verhoeven Emile  
Lecomte Marc

Van Elslande Philippe

**ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ÉTABLISSEMENT**

adresse officielle

Au choix (biffer les mentions inutiles)

~~adresse du président~~

~~adresse du secrétaire~~

adresse du trésorier

## OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DU CONSEIL DE FABRIQUE

### Notes :

1. Le compte de l'année 2019 comporte :
  - A) toutes les recettes reçues en 2019 et aussi celles reçues avant la clôture du compte 2019, (en mars 2020) et relatives à l'exercice 2019.
  - B) toutes les dépenses effectuées en 2019 et aussi celles engagées avant le 31 décembre 2019 et payées (bon de commande ou mention de la date de commande sur la facture) avant la clôture 2019 (en mars 2020) et relatives à l'exercice 2019.
2. Article 43 des dépenses : Annexer au mandat de paiement une photocopie du listing informatisé de l'obituaire.
3. Joindre un état détaillé de la situation patrimoniale (financière et immobilière).
4. Joindre l'ensemble des extraits de compte.

# RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Crédits alloués au budget de 2019 2	Montant des recettes effectuées en 2019 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
<b>CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES</b>				
<b>Chapitre 1 - Recettes ordinaires</b>				
1.	Loyers de maisons			
2.	Fermage biens en argent			
3.	Fermage en nature			
4.	Rentes foncières (argent)			
5.	Rentes en nature			
6.	Revenus de fondations			
7.	Revenus des fermages			
8.	Intérêts de fonds hypoth.			
9.	Intérêts en rentes Etat			
10.	Intérêts Caisse d'Epargne			
11.	Intérêts d'autres valeurs			
12.	Coupes de bois			
13.	Produits du cimetière	150,00		
14.	Produits des chaises	150,00	103,96	✓
15.	Produits des troncs	80,00	180,00	✓
16.	Droits inhum. et mariages	23.845,55	23.845,55	✓
17.	Supplément communal			
18.	Autres recettes ordinaires	509,04	518,76	✓
	18a. Quote-part trav. ONSS	520,00	544,68	✓
	18b. Prémonté profess. retenu			
	18c. Récupération consommation presbytère			
	18d. Récupération charges diverses			
	18e. Autres recettes ordinaires			
<b>Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES</b>		<b>25.254,59</b>	<b>25.192,95</b>	
<b>CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>Chapitre 2 - Recettes extraordinaires</b>				
19.	Boni exercice précédent		4.716,88	0
20.	Boni présumé exercice précédent			
21.	Emprunts			
22.	Vente de biens			
23.	Remboursement de capitaux			
24.	Donations, legs			
25.	Subsides extr. commun			
26.	Subsides extr. Province			
27.	Subsides extraord. R.W.			
28.	Autres			
	28a. Solde subside ordinaire			
	28b. Solde subside extraord.			
	28c. Indemnité Assur.Trav.Extr		733,58	✓
	28d. Recettes extraordinaires	<b>0,00</b>	<b>5.450,46</b>	
<b>Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>RECAPITULATION</b>				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES		25.254,59	25.192,95	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES		0,00	5.450,46	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>		<b>25.254,59</b>	<b>30.643,41</b>	

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1		Crédits alloués au budget de 2019 2	Montant des dépenses effectuées en 2019 3	Rectifications opérées par	
				l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
<b>CHAPITRE I - DEPENSES</b>					
<b>Chapitre I - Dépenses</b>					
1.	Pain d'autel	60,00	126,99	✓	
2.	Vin	115,00	37,80	✓	
3.	Cire, encens, chandelles	100,00	164,57	✓	
4.	Huile pour lampe ardente	2.300,00	1.456,90	✓	
5.	Eclairage		114,79	✓	
6.	Autres		130,75	✓	
	6a. Combustible chauffage	400,00			
	6b. Eau				
	6c. Saintes huiles	120,00	55,95	✓	
	6d. Ornementation florale				
7.	Entretien ornements	10,00	35,95		35,85
8.	Entretien meubles église	90,00	90,00	✓	
9.	Blanchissage du linge	100,00			
10.	Nettoicement église				
11.	Autres	50,00	1,49	✓	
	11a. Matériel d'entretien				
	11b. Documentation Aide aux fabriciens		37,50	✓	
	11c. Autres				
	11d. Autres				
	11e. Autres				
12.	Achat ornements et vases				
13.	Achat meubles & ustensile	50,00		✓	
14.	Achat linge d'autel	80,00	148,00		
15.	Achat livres liturgiques	3.475,00	2.400,69		
<b>Total CHAPITRE I - DEPENSES</b>					
<b>CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES</b>					
<b>Chapitre 2 - Dépenses ordinaires</b>					
16.	Traitement brut clerc	1.200,00	2.363,74		2218,02
17.	Traitement du sacristain	45,00	45,00	✓	
18.	Traitement des chantres	3.200,00	3.235,02		3132,76
19.	Traitement de l'organiste				
20.	Traitement rempl.cp.organ	54,50	54,50	✓	
21.	Traitement enfants choeur				
22.	Traitement des sonneurs				
23.	Traitement porte-croix				
24.	Traitement du bedeau				
25.	Charges nettoyeuse ALE	1.900,00	2.237,54	✓	
26.	Traitement nettoyeuse	6.399,50	7.935,80		
<b>REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires</b>					

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2019 2	Montant des dépenses effectuées en 2019 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
<b>REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires</b>	<b>6.399,50</b>	<b>7.935,80</b>		
	5.000,00	2.525,56	✓	
27. Entr. et répar. église				
28. Entr. et répar. sacristie				
29. Entr. et répar. cimetière				
30. Entr. et rép. presbytère				
31. Entr.rép.autres propriété				
32. Entr. et répar. orgue	250,00			
33. Entr. et répar. cloches		285,64	✗	0
34. Entr. et répar. horloge				
35. Autres				
35. Autres	400,00			
35a. Entr.et rép app.chauffage	85,00	75,38	✓	
35b. Entr. et rép. extincteur				
35c. Entreprise de nettoyage		285,64	✗	0
35d. AI B VINCOTTE				
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué		61,00	✓	
39. Honoraires prédicateurs	256,00	244,00	✓	
40. Abon. à Eglise de Tournai	75,00	75,00	✓	
41. Remise allouée trésorier				
42. Remise allouée à l'Evêché				
43. Acquit ann. messes, etc..				
44. Intérêts des capitaux dus	70,00			
45. Papiers, plumes, encre	50,00	2,40	✓	
46. Frais de correspondance				
47. Contributions	170,00	166,68	✓	
48. Assurance incendie				
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires	3.890,00	4.569,80	✓	
50a. Charges sociales versées	550,00	777,48	✓	
50b. Précompte profess. versé	950,00	861,64	✓	
50c. Avantages sociaux bruts	85,00	352,41	✓	
50d. Ass.Responsabilité Civile	140,00	150,78	✓	
50e. Assurance Loi	60,00	41,30	✓	
50f. Ass. R.C. objective				
50g. Médecine du Travail	35,00	50,60	✓	
50h. SABAM	100,00	209,18	✓	
50i. FRAIS BANCAIRES	120,00	60,00	✓	
50j. décoration florale	22,00	22,00	✓	
50k. REPROBEL				
50l. maintenance informatique				
50m. décoration florale				
<b>Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>18.707,50</b>	<b>18.752,29</b>		

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2019 2	Montant des dépenses effectuées en 2019 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
<b>CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>Chapitre 2 - Dépenses extraordinaires</b>				
51. Déficit exercice précédent	3.072,09	<del>6.823,53</del>	4467,07	
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux				
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. église				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép. autres propr.				
60. Frais de procédure				
61. Autres dépenses extraord.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. ord. exerc. antérieur				
62c. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62d. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
63a. Dép. extra. exerc. antérieur				
63b. Dép. extra. exerc. antérieur	3.072,09	6.823,53		
<b>Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>3.072,09</b>	<b>6.823,53</b>		
RECAPITULATION	3.475,00	2.400,69		
CHAPITRE I - DEPENSES	18.707,50	18.752,29		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	3.072,09	6.823,53		
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	25.254,59	27.976,51		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>25.254,59</b>	<b>27.976,51</b>		

RECETTES  
DÉPENSES

25.254,59	30.643,41	25926,53
25.254,59	27.976,51	24798,91
<b>EXCÉDENT 0,00</b>	<b>2.666,90</b>	<b>1.127,62</b>

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le trésorier soussigné, est arrêté par le Conseil de Fabrique, sous les réserves et observations consignées en tête.

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Mons, le .....

Le Secrétaire,  
Delvaille Gaetane

Le Président,  
Pourbaix Etienne

Les autres Membres,

L'Organe Représentatif agréé et approuve le présent compte en recettes et en dépenses pour 2019, avec les modifications y apportées dans la 4ème colonne par les motifs ci-après :

Le Conseil Communal de Mons, dans sa séance du .....  
a arrêté ce qui suit :

Et approuve, en ce qui le concerne, le présent compte pour l'année 2019.

En recettes ... la somme de .....EUR .....

En dépenses .....EUR .....

Partant avec un excédent de EUR .....

par suite des modifications apportées dans la 5ème colonne, par les motifs ci-après :

Par le Conseil Communal  
Le Directeur Général                      Le Bourgmestre



**Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église de MONS**

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du ....., le trésorier a élaboré le projet de compte, pour l'exercice 2019 ;

Considérant que ledit projet de compte a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de compte répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le compte de la Fabrique d'église, pour l'exercice 2019, est arrêté à par ..... voix pour, ..... voix contre et ..... abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	25.192,95 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	23.845,55 €
Recettes extraordinaires totales	5.450,46 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	4.716,88 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.400,69 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	18.752,29 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	6.823,53 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	6.823,53 €
Recettes totales	30.643,41 €
Dépenses totales	27.976,51 €
Résultat comptable	2.666,90 €

**Art 2 :** En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du compte est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la
- A l'Organe représentatif du culte reconnu.

Commune de Mons ;  
Diocèse de Tournai.

**Art 3 :** Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- l'ensemble des factures ou souches (en original et en copie) ;
- les mandats de paiement (en copie) ;
- l'ensemble des extraits de compte (en copie) ;
- les relevés périodiques des collectes reçues (en copie) ;

- un relevé détaillé, article par article, des recettes (avec référence aux extraits de compte) ;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire		
Le Trésorier		
Le Président		
Autre membre présent		
Autre membre présent		

**AJUSTEMENTS N°1 DES ARTICLES DE L'ANNÉE 2019**

Province de Hainaut  
 Diocèse de Tournai  
 Arrondissement de Mons  
 Commune de Mons  
 Fabrique d'église Fabrique Saint-Amand à Mons

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE**

Le Conseil de la fabrique d'église  
 Considérant que, pour des raisons énumérées au tableau détaillé ci-dessous, certains postes du budget doivent  
 être ajustés sans augmentation du total du chapitre concerné.

Décide :

Les montants du CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES ont été modifiés comme suit :

Chapitr e	N° art.	Explication succincte de la demande d'ajustement	Montant adoptés antérieurement	Majorations	Diminutions	Nouveaux montants demandés
			1.200,00	1.165,00		2.365,00
	17					3.760,00
	19	Prévision trop faible	3.200,00	560,00		2.430,00
	26	Prévision trop faible	1.900,00	530,00		2.550,00
	27	Travaux reportés en 2020	5.000,00		-2.450,00	0,00
	33		250,00		-250,00	0,00
	35a		400,00		-400,00	0,00
	35d		0,00	290,00		290,00
	39		0,00	65,00		65,00
	45		70,00		-70,00	0,00
	46	Prévision trop importante	50,00		-45,00	5,00
	50a		3.890,00	460,00		4.350,00
	50d		85,00	110,00		195,00
	50f	Prévision trop importante	60,00		-15,00	45,00
	50i	Frais augmentés	100,00	110,00		210,00
	50j		120,00		-60,00	60,00
		Total du chapitre budgété	16.325,00		Total du chap. non dépassé	16.325,00

Arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église en sa séance du .....

Etaient présents : .....

A Mons, le .....  
 Pour extrait conforme

Le Secrétaire  
 Delville Gaetane

Le Président  
 Pourbaix Etienne

**GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES**

EXERCICE COMPTABLE : 2019 ARTICLE : 79025/435-01

COMPTE GENERAL : 63617

LIBELLE DE L'ARTICLE : F.E. ST AMAND SPIENNES

Date d'édition : 4/06/2020 10:53:15

	Crédit		Date conseil	Montant	Date tutelle	Type d'opération	Montant total
Compte 2017:	9.587,74		00/00/0000		00/00/0000	Disponible enveloppe	
Budget 2018:	21.115,54		19/03/2019	23.845,55	26/04/2019	Engagements provisoires	
Compte 2018:	21.115,54					Engagements définitifs	23.845,55
Budget 2019:	23.845,55					Crédit réservé - crédit utilisé	
Budget 2020:	23.845,55					Disponible A	
Budget 2021:						Disponible B	
Budget 2022:						Imputations	23.845,55
Budget 2023:				7.948,52		Crédit - imputations	
				23.845,55		Eng. définitifs - imputations	
						Date	16/04/2020

Rectif	N° d'ordre du journal	Date (jj/mm)	Libellé	Compte particulier	N° de pièce		Engagements		Imputations	
					Princip.	Second.	Mdt.	A		p
	10795	22/03	FE Saint-Amand Spiennes - Subside 1er trimestre	002100000079025 - FE25/ST AMAND SPIENNE	2871	/		T	+ 5.961,39	
	10796	22/03	FE Saint-Amand Spiennes - Subside 1er trimestre <i>FE Saint-Amand Spiennes - Subside 1er trim.</i>	002100000079025 - FE25/ST AMAND SPIENNE	2871	2036	19/221	T		+ 5.961,39
	30031	21/06	FE Saint-Amand Spiennes - Solde Subside 2019	002100000079025 - FE25/ST AMAND SPIENNE	10833	/		T	+ 17.884,16	
	30032	21/06	FE Saint-Amand Spiennes - Solde Subside 2019 <i>FE Saint-Amand Spiennes - Solde Subside 21</i>	002100000079025 - FE25/ST AMAND SPIENNE	10833	8939	19/576	T		+ 17.884,16
			<b>Totaux :</b>						+ 23.845,55	+ 23.845,55